

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 4 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 août 2017

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, PONCET Damien, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, PECHINEY Murielle, PONCET Brigitte.

Etait absente excusée : DONZELLE Annie (pouvoir à GARBE Dominique)

Secrétaire de séance : CHAPON Xavier

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 3 juillet 2017

Désignation d'un secrétaire de séance : CHAPON Xavier

1/ REMBOURSEMENT BUREAU D'ETUDES SINBIO 2017 - 35

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de deux stations d'épuration, il a été réalisé deux études topographiques ; l'entreprise BISILLIAT DONNET INGENIERIE a émis deux factures, le 20 janvier 2014, d'un montant total de 4 000 euros H.T.

Or, le cabinet SINBIO a refacturé, par erreur, cette prestation le 30 octobre 2015.

Afin de régulariser la situation, le cabinet SINBIO a envoyé un chèque de remboursement de 4 800 euros, qu'il convient d'encaisser.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le remboursement de 4 800 euros, correspondant au montant facturé à tort à la commune, par le Cabinet SINBIO,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

2/ TRAVAUX D'ISOLATION DE L'ECOLE ET DE LA SALLE POLYVALENTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT 2017 - 36

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été demandé, par délibération en date du 19 juin 2017, à la communauté de communes Haut Bugey, un soutien financier, dans le cadre du fonds de concours pour les communes membres de la CCHB, pour les travaux d'isolation de la mairie et de la salle polyvalente ainsi que de l'école.

Dans sa séance du 20 juillet 2017, le conseil communautaire de la CCHB a attribué un fonds de concours pour ledit projet d'isolation, d'un montant de 1 813,17 euros. Il convient à présent de modifier le plan de financement de l'opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

PREND acte du montant alloué par la communauté de communes Haut-Bugey, dans le cadre du fonds de concours pour les communes membres de la CCHB,

DECIDE de modifier le plan de financement de l'opération,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

3/ REMBOURSEMENT DE FRAIS 2017 - 37

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Madame Isabelle ALVAREZ a suivi une formation d'une demi-journée à LYON, au titre de la Professionnalisation tout au long de sa carrière.

Le maire propose de rembourser les frais engagés par Madame Isabelle ALVAREZ, pour se rendre à Lyon, soit 20,20 euros de billets de train et 5,60 euros de tickets de transport en commun lyonnais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ACCEPTE le remboursement des frais engagés par Madame Isabelle ALVAREZ, pour se rendre à Lyon, soit 20,20 euros de billets de train et 5,60 euros de tickets de transport en commun lyonnais, soit au total **25,80 euros**.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

4/ LOTISSEMENT DU REVERS – LANCEMENT DES TRAVAUX

Un compromis de vente a été signé avec un acquéreur ; une consultation a été lancée pour les travaux de viabilisation du lotissement ; l'entreprise SNTP est la mieux disante, avec des délais d'intervention raisonnables (probablement, travaux terminés fin novembre).

5/ QUESTIONS DIVERSES

5 - 1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY : RAS.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET :

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 17 H0007	REYBARD Alexia	Construction d'un SAS d'entrée, remplacement de la porte de garage, mise en place d'une clôture en bois d'1,20 m, puis sur 4 mètres de long, des panneaux en bois d'1,80 m et d'un portail coulissant + portillon	08/06/2017	Arrêté de non opposition
DP	001 410 17 H0008	COMMUNE DE SONTHONNAX LA MONTAGNE	Création d'une marquise devant la porte de la mairie (façade OUEST)	13/06/2017	Arrêté de non opposition

DP	001 410 17 H0009	GINDRE Roland	Remplacement des fenêtres existantes en bois blanc par des fenêtres en PVC blanches et volets roulants Alu blancs, et réfection toiture et peinture des tuiles idem existant	15/06/2017	Arrêté de non opposition
DP	001 410 17 H0010	PANAGET Yves	Reconstruction d'un mur ancien existant (de 16 mètres de long et de 2 mètres de hauteur, côté voisin et 0,40 côté pétitionnaire). Mur en parpaing et béton bâché recouvert enduit couleur ciment.	23/06/2017	Arrêté de non opposition
DP	001 410 17 H0011	BERCHET Jean-François	Rénovation d'un abri	06/07/2017	Arrêté de non opposition
DP	001 410 17 H0012	CHAPON COCHET Mireille	Création d'une pièce attenante à l'habitation et élévation d'un mur avec grillage	11/07/2017	Arrêté de non opposition
DP	001 410 17 H0013	CHAPON Xavier	Remplacement de 2 fenêtres en bois par 2 fenêtres en PVC couleur bois, dans le garage, façade OUEST	03/08/2017	Arrêté de non opposition

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET :

Les plantes qui fleurissent le village sont en bonne santé, mais pas très belle, cette année.

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER :

α Une journée de nettoyage du Mont Griset s'est déroulée le samedi 29 juillet dernier ; étaient présents, les membres de la commission « Jeunes », quelques jeunes, de bonne volonté.

L'union Sportive d'Izernore (foot) a donné deux filets de cages ; un courrier de remerciement leur a été adressé. Le stade de foot du Mont Griset a retrouvé une nouvelle jeunesse.

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET :

α Il y a 33 élèves cette année : 12 dans la classe des « petits » et 21 dans la classe des « grands »

α Il faudra prévoir une réunion avec les parents, les délégués des parents d'élèves, la commission « Ecole », les ATSEM et les enseignantes, pour faire le point sur les TAP. Elle aura probablement lieu après les vacances d'octobre.

Commission « Voiries, bois, agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

α L'élagage et broyage des chemins est à finir,

α Il faut prévoir de boucher les trous sur les chemins,

α La route du Montfer doit être remise en état : boucher fissures avec de l'enrobé liquide.

Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE : RAS

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

L'inauguration de la station d'épuration de Sonthonnax aura lieu le samedi 7 octobre prochain ; une invitation sera adressée à chaque habitant.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE : RAS

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

- La Citroën Berlingo et le Nissan Primastar ont passé le contrôle technique,

- Il faut prévoir le changement des pneus avant du tracteur à l'automne (budgété)

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET

Le bulletin municipal est paru et a été distribué aux habitants du village.

Le conseil municipal s'interroge sur la nécessité de faire paraître 2 bulletins par an – les informations qui y figurent sont également sur le site Internet de Sonthonnax-la-Montagne ; les informations y sont donc redondantes.

De nouveaux moyens de diffusion de l'information sont à l'étude.

Le site Internet doit être remis à jour – la priorité avait été donnée au bulletin municipal, ces derniers mois.

5- 2 Travaux au monument aux morts de Napt – modification du plan de financement 2017 - 38

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 19 juin 2017, il a été sollicité auprès de la Direction départementale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et, du Souvenir Français, une subvention pour le financement des travaux de remise en état du monument aux morts de Napt.

Il convient de modifier le plan de financement de l'opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de réaliser uniquement les travaux de réparation de la base du monument, pour un montant de 650 euros H.T.,

DECIDE de modifier le montant du soutien financier demandé à la Direction départementale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, soit 130 euros - 20 % du montant des travaux,

APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

5- 3 Convention de délégation pour le transport scolaire 2017 - 39

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose à la commune de Sonthonnax-la-Montagne, une convention de délégation de compétence, qui a pour objet de définir les compétences et responsabilités que la Région Auvergne-Rhône-Alpes délègue à la commune, pour l'organisation d'un service de transport routier ; ce service a pour mission d'assurer exclusivement le transport des élèves qui fréquentent l'école communale. Monsieur le Maire rappelle que les années précédentes, la commune avait signé une convention avec le Département de l'Ain, alors compétent.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE de maintenir l'organisation du service de transport scolaire.

AUTORISE le Maire à signer la convention établie par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

5- 4 Formation PSC 1

Dans la continuité de la formation proposée aux habitants de la commune pour l'utilisation du défibrillateur, la municipalité organise une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) : alerte et protection des populations, arrêt cardiaque, brûlures, hémorragies externes, perte de connaissance, plaies, protection, traumatisme, obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger ...

Elle sera effectuée par Mme Barbara TARDY, de l'Union Départementale des Premiers Secours de l'Ain.

Cette formation est payante : 50 à 60 euros par participant (selon le nombre de personnes inscrites) et se déroulera à la salle de Sonthonnax-la-Montagne, le samedi 14 octobre 2017 ; durée de la formation : 7 heures.

Séance levée à 22h00